

**La survivance du plus-que-parfait de l'indicatif latin
et les constructions hypothétiques
en ancien francoprovençal**

par

Povl Skårup

Le texte suivant est, avec quelques additions, celui d'une communication faite au VIII^e congrès international de langue et littérature d'oc et d'études francoprovençales, tenu à Liège en août 1981.

Dans les différentes langues gallo-romanes, les formes des mots, y compris les désinences, n'ont pas toujours subi les mêmes changements phonétiques et analogiques: c'est bien là ce qui différencie ces langues. Mais les catégories flexionnelles sont les mêmes, avec seulement des écarts chronologiques (ainsi, l'ancien catalan, qu'il faut bien classer avec les langues gallo-romanes, avait perdu, dès les premiers textes, la distinction casuelle, qui disparaîtra plus tard dans les autres langues). La seule exception concerne le plus-que-parfait de l'indicatif latin, qui n'a en ancien français, ni la même fréquence ni surtout le même emploi que dans les autres langues gallo-romanes du moyen âge, y compris son voisin le plus proche, l'ancien francoprovençal.

Dans ce qui suit, je vais proposer d'abord une description synchronique de la morphologie et de la syntaxe de cette catégorie en ancien francoprovençal. Elle a déjà été étudiée par A. Duraffour (1934), mais il y a lieu de préciser et de compléter cette étude, par ailleurs excellente.

Puisque la catégorie verbale en question entre dans un des types principaux de constructions hypothétiques, il faudra établir ces types, tels qu'ils sont en ancien francoprovençal.

Enfin, je comparerai les faits francoprovençaux avec ceux des autres langues gallo-romanes du moyen âge et avec ceux des autres langues romanes en général. Une comparaison semblable a déjà été faite par Knud Togeby (1966).

1. Inventaire et morphologie

Les exemples francoprovençaux médiévaux de la catégorie en question sont relevés dans quatre textes du XIII^e et du XIV^e siècle:

- SC = *La Somme du Code*, p. p. L. Royer & A. Thomas, Paris, 1929, texte écrit dans la région de Grenoble au début du XIII^e siècle. 35 exemples.
- CCGr = "Comptes consulaires de Grenoble (1338-1340)", p. p. A. Devaux & J. Ronjat dans *Revue des langues romanes* LV, 1912, 145-382. Un seul exemple.
- LP.A-M = *Altfranzösische Prosalegenden*, p. p. A. Mussafia & Th. Gartner, Wien-Leipzig, 1895, et
- LP.N-Z = *Altfrankoprovenzalische Übersetzungen hagiographischer lateinischer Texte*, I, p. p. Helmut Stimm (Akademie der Wissenschaften und der Literatur, Abhandlungen der geistes- und sozialwissenschaftlichen Klasse, 1955, 1), Wiesbaden, 1955. Le manuscrit conservé est une copie exécutée dans la seconde moitié du XIII^e siècle d'après un manuscrit perdu de la première moitié du même siècle. 15 exemples.
- MO = Marguerite d'Oingt, (*Œuvres*, p. p. A. Duraffour, P. Gardette, P. Durdilly, Paris, 1965. L'auteur est morte en 1310; la copie conservée de ses œuvres date du milieu du XIV^e siècle. Un seul exemple, dans la Vie de sainte Béatrix d'Ornacieux.

Ces textes proviennent des régions de Grenoble et de Lyon. Il ne faut pas en conclure que la catégorie en question ait été inconnue au moyen âge dans les autres parties du domaine francoprovençal. C'est ce que confirme son existence dans des parlers francoprovençaux modernes, voir plus loin. Si elle n'est pas attestée dans les autres textes francoprovençaux du moyen âge, c'est que ceux-ci ne contiennent pas de propositions où elle soit de mise.

Les survivances romanes du plus-que-parfait de l'indicatif latin ont, dans les différentes langues, des valeurs différentes, qui n'ont guère en commun que le fait d'être des passés. Leurs formes se composent de trois éléments: 1. le même thème que celui de la 6^e personne du parfait (ou passé simple), 2. le suffixe flexionnel *-r-* (la désinence de la 6^e personne du parfait commence également par un *-r-*), 3. des désinences du type en *-a-*. C'est pourquoi j'ai choisi le terme neutre de 'passé en *-ra-*' pour désigner la catégorie romane qui continue le plus-que-parfait de l'indicatif latin.

Les désinences sont du type en *-a-*, c'est-à-dire les mêmes qu'au présent du subjonctif des verbes qui ne sont pas de la 1^{re} conjugaison. Or, dans les langues gallo-romanes, le prétérit du subjonctif a adopté les désinences du présent du subjonctif, substitution qui s'est produite avant les premiers textes en français et en francoprovençal, et qui aura lieu plus tard en occitan. Par là, nous avons les mêmes désinences dans ces trois catégories: le présent du subjonctif, le prétérit du subjonctif et le passé en *-ra-*. Cette identité n'est pas seulement d'origine, elle est restée opérante. C'est ce qui se manifeste en francoprovençal d'une façon particulièrement nette à la 1^{re} personne, où la désinence *-o-*, qui doit être originaire du présent de l'indicatif des verbes à voyelle d'appui (*entro*), n'est pas seulement passée au présent du subjonctif, mais également au prétérit du subjonctif et

au passé en *-ra-*. L'identité implique que la désinence *-ant* de la 6^e personne, qui était certainement tonique au présent du subjonctif, l'était aussi au prétérit du subjonctif et au passé en *-ra-*, fait qui s'explique par l'effet analogique du *-am* tonique de la 4^e personne. Ce n'est qu'à la 3^e personne que l'identité n'est plus totale: la désinence *-et* (< *-at*) a perdu son *-e-* après *-s-*, comme au prétérit subj., mais non après *-r-*, comme au passé en *-ra-*, où, après le *-e-* conservé, le *-t* final a pu tomber.

Voici donc les désinences du passé en *-ra-*, avec les exemples médiévaux conservés:

1^e personne: *-o* posttonique:

SC: *deupero* 87.21, *piro* 64.7

LP: *ocisiro* L.3.19, *seguero* M.6.16, *rompero* M.6.18

2^e personne: *-es* posttonique:

SC: *ores* 81.13, *deuperes* 18.25

LP: *danderes* M.39.3 (ce n'est pas un futur)

3^e personne: *-e(t)* posttonique:

SC: *ore* 14.13, 20.21, 39.17, 40.20, 52.5, 58.31, 59.9+19, 75.26, *fure* 7.29, 77.14, *dependere* 30.25, *deupere* 23.1, 38.5, 41.3, 55.19 ou *deupire* 36.16, *feire* 10.23, *poere* 5.18, 13.9, 35.4, 41.3, 48.2, 73.24, 77.18, 89.1, *tainssere* 48.4 (mais *laisire* 28.11 est un futur)

CCGr: *fure* B.612

MO: *furet* 73

LP: *fure* S.2.12, *puere* Z.2.5, *feire* M.37.43, *uiere* R.31.2, *noncere* R.36.15, *ore* T.15.31

4^e et 5^e personnes: pas d'exemples, sans doute *-am* et *-eis* toniques, de même qu'au présent et au prétérit du subjonctif

6^e personne: *-ant* tonique:

SC: *furant* 6.3, *deuperant* 87.22, *feirant* 89.2, *poerant* 64.7

LP: *conterant* et *quererant* M.9.27+28 (des passés en *-ra-* plutôt que des futurs), *iterant* et *furant* M.10.31+32+32

Tandis que l'imparfait de *estre* a les deux formes *eront* et *erant*, le passé en *-ra-* n'a que *-rant*: tous les exemples en *-ront* sont des parfaits (mais l'inverse n'est pas vrai: le parfait peut également s'écrire avec *-rant*: *donerant* LP. M.47.27).

L'identité des désinences avec celles du présent et du prétérit du subjonctif n'amène pas de syncrétisme des formes entières, puisque ces catégories n'ont pas le même thème. Mais d'assez nombreux verbes ont le même thème au futur qu'au passé en *-ra-*, par exemple *demande-*. Or, à la 6^e personne, aussi bien le futur que le passé en *-ra-* ont la désinence tonique *-ant*: une forme comme *conterant* LP. M.9.27. est donc graphiquement et phonétiquement ambiguë. Des formes de la 5^e personne comme *gardereis* doivent présenter le même syncrétisme, mais tous les exemples conservés sont des futurs, comme le montrent leurs contextes. A la 2^e et à la 3^e personne, aussi bien le futur que le passé en *-ra-* ont les désinen-

ces *-es* et *-e(t)*, mais elles sont toniques au futur, posttoniques au passé en *-ra-*: des formes comme *demanderes* LP. M.39.3. et *laisire* SC.28.11 sont graphiquement ambiguës, mais non phonétiquement, puisque leur accent se place à la dernière syllabe au futur, mais à l'avant-dernière au passé en *-ra-*. Puisque la graphie n'indique pas la place de l'accent, nous n'avons, pour attribuer ces formes au passé en *-ra-* ou au futur, que le contexte et le texte latin qui a servi de modèle au traducteur.

Duraffour comptait 50 exemples du passé en *-ra-*, moi 52. Le désaccord s'explique en partie par l'interprétation différente de certaines formes qui peuvent être des futurs ou des passés en *-ra-*: *laisire* SC.28.11, *demanderes* LP.M.39.3, *conterant* et *quererant* ib. M.9.27 + 28. Le désaccord s'explique aussi par des inadvertances: Duraffour a dû compter deux fois les exemples *furant destruites* SC. 6.3 et *fure peuria ni destruita* ib. 7.29 et trois fois *fure destruita o peuria* ib. 77.14, et il n'a pas vu l'exemple *ore + achata* ib. 20.21, qui manque dans le glossaire de l'édition sous *aver*; il n'a pas vu non plus l'unique exemple de CCGr.

2. Syntaxe

Parmi les 52 exemples francoprovençaux médiévaux du passé en *-ra-*, 31 sont accompagnés d'une subordonnée hypothétique introduite par *si*, 21 ne le sont pas. Considérons d'abord ces derniers exemples.

2.1 Sans subordonnée introduite par *si*

Sans subordonnée hypothétique, le passé en *-ra-* a presque partout la valeur d'un conditionnel du passé. En effet, il apparaît dans deux sortes de contextes: des contextes du passé et des contextes du présent.

Il apparaît dans des contextes qui ne se distinguent de ceux du conditionnel que par le fait d'être du passé (y compris le passé composé):

e pot la querre a son tuaor qui a aliena la chosa en outra maneiri que no *deupere* (SC.38.5) tandis que le conditionnel s'emploie dans des contextes analogues, mais du présent:

Si cel qui tint alcuna chosa a cessa la vent o la aliene en outra maneiri que no *deurit*, si pert la raison que el a en la chosa (ib. 23.29)

Dans l'exemple suivant, "per lo sin voleir" a la valeur d'une subordonnée en *si* + préf. subj., cp. le modèle latin: "si fieri posset":

Li douci virgne Eulali avit si grant talent de recivre mort per lo douz num Jhesu Crist que illi sacave lo mul qui tirave lo cher al plus que illi poit, car per le sin voleir illi lai *fure* en una hora (LP. S.2.12; *sacave* ou *satave*, qui traduit *urgebat*, doit être une faute de copiste, non pour *batave*, éd., p. 166, mais peut-être pour *hatave* = *hastave*)

Dans cet exemple:

Cui no *feire* el mal, qui no perdonet a son paro? (LP. M.37.43)

Duraffour a sans doute raison de traduire: "A qui n'aurait-il pas fait de mal celui qui ne pardonna pas à son père?", malgré le modèle latin: "Quem non persecutus est, qui patri non pepercit?", le traducteur ayant dû lire "persecutus esset". – Il n'y a que deux exemples où le passé en *-ra-* apparaît dans un contexte du passé qui nous fait plutôt attendre un prétérit du subjonctif:

E zo per amor de zo quar maintes choses me poerant enpaïtar que eu no la *prïo* (SC.64.7: 'auraient pu m'empêcher de la prendre', litt.: '... empêcher que je ne l'aurais prise')

Et ere li plus evis que el *uïere* angelo que homen ne fenna (LP. R.31.2; forme du verbe *veïr*, mais l'original avait peut-être une forme de *oïr*, cp. le modèle latin: "et angelum potius quam hominem audire videbatur")

Lorsque le passé en *-ra-* apparaît dans des contextes du présent, de même que le conditionnel, il se distingue normalement de celui-ci par le sens, qui est celui du passé:

e si eu no t'ai païe, ma defensions est meler que ta peticions, quar tu o *deuperes* laisser sent tota pecuni (SC.18.25: 'aurais dû', exemple analogue ib. 23.1)

Dans quelques exemples, il est pourtant difficile d'attribuer au passé en *-ra-* un sens nettement différent de celui qu'aurait le conditionnel à la même place:

Mais si li chosa li est enbla per sa colpa, e el est tant rics que la me poisse rendre, el o deit fare, e pot en apellar lo laron, e tot zo que el pore aver del laron sare sen, quar cel qui *ore* lo dan deit aver lo profeit (ib. 40.20: 'aurait' ou 'aurait eu'?)

quar tu deis dire celles raisons e celles defensions per que se *poere* defendre cel de cui tu as la chosa, e issi te devont valer quant feïrant a lui si el aest la chosa (ib. 89.1)

Peut-on prétendre que le passé en *-ra-* exprime ici l'irréel du présent (ou de l'avenir), tandis que le conditionnel exprimerait plutôt l'éventuel ou le potentiel?

Dans un exemple, le passé en *-ra-* équivaut au passé simple, de même qu'en ancien français: *noncere* LP. R.36.15, mais c'est plutôt une erreur amenée par le plus-que-parfait du modèle latin (*nuntiaverat* pour *nuntiaverit*, voir l'éd. Stimm, p. 165).

Ces derniers exemples mis à part, on peut conclure tout provisoirement que la différence principale entre le passé en *-ra-* et le conditionnel est d'ordre temporel: le passé contre le présent ou l'avenir.

2.2 Avec une subordonnée introduite par *si*

Dans 31 des 52 exemples du passé en *-ra-* en vieux francoprovençal, ce passé se trouve dans une proposition principale ou subordonnée qui est accompagnée

d'une subordonnée hypothétique introduite par *si*. Dans 30 des 31 exemples, le verbe de la subordonnée est au prétérit du subjonctif:

- e devont tant aver de l'eretajo quant en *ore* lor pare o lor mare *si visquest* (SC.58.31)
 quar *si* elles los en *tornessant*, eles *iterant* po de tems avoi els, e *furant* parti per la mort,
 et toz jorz mais *furant* en perdurablos tormenz (LP. M.10.31-32)
 Tu *demanderes* dreitureirement, *si* tu *voucises* creire (ib. M.39.3)
 oy li ere vyares que *se* toz li monz *fut* em pures tenebres que el *furet* toz enluminaz de la
 menour replandour que li plus petita pera gitavet (MO.73)

y compris le plus-que-parfait du subjonctif:

- si* el o *est saupu*, el o *ore cosenti* (SC.39.17; *est* = *aest* 'eût')

Voici le seul exemple contraire:

- Ma s'il *saviant* l'autra via, qui no teime negune mort, qui no sat tristeci, en quei inmortalita regne, en quei sont li perdurable joi, per certes il se *coitesant* de venir avoi vos a cella via et *conterant* cesta via per neient et *quererant* cella via qui permant en alegranci et qui no sat fenir (LP. M.9.24-29)

Dans cet exemple, les deux passés en *-ra-* ne sont pourtant pas accompagnés directement de la subordonnée: ils en sont séparés surtout par un autre verbe, au prétérit du subjonctif, auquel ils sont coordonnés.

Dans la construction avec *si* hypothétique, l'ancien francoprovençal semble avoir eu les mêmes types principaux que l'ancien occitan (Henrichsen 1955) et l'ancien catalan (Henrichsen, p. 181; Russell-Gebbett 1973/1976) et, à une différence près, sur laquelle on reviendra, l'ancien français (Wagner 1939; Moignet 1973, 242-245). Voici ces types principaux, qui ne sont peut-être pas tous attestés dans nos textes peu nombreux et peu représentatifs:

Après <i>si</i>	Dans l'apodose		Exprime	Type n°
		subjonctif volitif ou contextuel		
prés. ind.	prés. ind.	prés. subj.	l'actuel présent	1
"	futur	"	l'avenir	2
"	impératif		l'ordre	3
impf. ind.	impf. ind.	prét. subj.	l'actuel du passé	4
"	cond.	"	le futur du passé, l'éventuel du présent ou de l'avenir	5a 5b
prét. subj.	passé en <i>-ra-</i>	"	l'irréel du présent ou de l'avenir l'éventuel ou l'irréel du passé	6a 6b

La subordonnée introduite par *si* a donc dans les types principaux le présent de l'indicatif, l'imparfait de l'indicatif ou le prétérit du subjonctif, ou les temps composés dont l'auxiliaire est à ces temps: le passé composé, le plus-que-parfait de l'indicatif et le plus-que-parfait du subjonctif.

Pour l'apodose, qui n'est pas toujours une principale, et qui peut précéder la subordonnée introduite par *si*, il faut traiter à part les cas où d'autres facteurs provoquent un subjonctif, soit des facteurs placés dans le contexte, soit un sens volitif. Ainsi, *si* + prétérit. subj. accompagne normalement un passé en *-ra-*, mais un prétérit du subjonctif lorsqu'un autre facteur provoque le subjonctif:

jaseit zo que el non o *cosentest si* el o *saupest* (SC.39.15: le subjonctif *cosentest* est provoqué par *jaseit zo que*)

Lorsque l'apodose doit avoir ainsi le subjonctif, elle a le présent du subjonctif avec *si* + prés. ind., et le prétérit du subjonctif avec *si* + impf. ind. ou + prétérit. subj.

Lorsque l'apodose n'est pas volitive et qu'il n'y a pas de facteurs contextuels qui appellent le subjonctif, elle a le présent de l'indicatif, le futur ou l'impératif avec *si* + prés. ind., elle a l'imparfait de l'indicatif ou le conditionnel avec *si* + impf. ind., et elle a le passé en *-ra-* avec *si* + prétérit. subj.

En parlant du présent ou de l'avenir, on ne relève pas seulement *si* + prés. ind. ... prés. ind./futur/impératif, mais également deux autres types:

si + impf. ind. ... cond.:

Le segner li deit comandar que el me doneit fianci que el me rende lo dan que eu i *arin si* li maisons *chaie* (SC.37.19)

jaseit zo que eu no te dio que tu me *rendries* la chosa *si se peurave* o *se perdie* (ib. 21.2)

mais si el cuide que *si* el o *savit*, que el o *suffririt*, el no fait laronicio (ib. 39.14)

et aussi *si* + prétérit. subj. ... passé en *-ra-*:

pueis apres are tal dreit en l'eretajo quant el i *ore si* el *fust* hers (ib. 52.5)

e tot los fruit que illi aure de la vercheiri e de l'esposalicio deit despendre en si e el mari e euz effant que illi a de cel mari e en celles choses en que le maris o *despendere si* el *aest* la vercheiri (ib. 30.25)

Si alguns hom qui non a muler geit avoi alcuna fenna laqual el *poere* pendre a muler, *si* il *volessant* andui raisonablement, e el la tint sola en sa maison e a en effant, ben pot donar a cellos effant, en sa via o en sa mort, totes ses choses (ib. 35.4)

Ces deux constructions ne semblent pas être synonymes, même lorsqu'il n'y a pas de différence de temps, la première exprimant plutôt ce qui est éventuel ou potentiel, la seconde ce qui est irréel (cp., pour l'ancien français, Moignet, à l'endroit cité). Ces notions peuvent évidemment comporter des nuances secondaires et peuvent même se confondre.

Au passé, la distinction entre l'éventuel et l'irréel est encore moins nette, et il semble qu'il faille attribuer les deux sens à la construction *si* + prét. subj. ... passé en *-ra-*, y compris les temps composés correspondants:

quar *si* elles los en *tornessant*, eles *iterant* po de tems avoi els, et *furant* parti per la mort, et toz jorz mais *furant* en perdurablos tormenz (LP. M.10.10-32)

..., mais taignire a cellui cui *tainssere si* le prumers no *fust essus* hers (SC.48.4)

De même que les langues voisines, le vieux francoprovençal connaît des types mixtes à côté des types principaux indiqués dans le schéma. Je définis le terme 'types mixtes' par rapport aux types principaux, non sur la base de l'indicatif et du subjonctif, comme le font Wagner et à sa suite Henrichsen. Les modes sont des classes établies selon des critères étrangers aux constructions hypothétiques, et pour celles-ci, il n'est pas déterminant de savoir si le verbe d'une subordonnée hypothétique appartient au même mode que celui de la principale, ou si les verbes de deux types différents appartiennent au même mode. Le type *si* + prét. subj. ... passé en *-ra-* n'est donc pas un type mixte.

Ainsi, le futur ne peut pas seulement être accompagné de *si* + prés. ind., mais également de *si* + impf. ind.:

ja moi ne *veintres*, *si* tu *eres* .vij. tant plus forz que tu non es (LP. L.22.7, 'tu ne me vaincras jamais, [et tu ne le ferais pas] même si tu étais sept fois plus fort que tu ne l'es')

Et *si* + prét. subj. ne peut pas seulement accompagner le passé en *-ra-* (ou le prét. subj. si le contexte exige un subjonctif), mais également le présent de l'indicatif:

Mais si cel qui tenie la chosa al comenciment del plait l'a perdu denant que jugement en fust donas, issi coma si li chosa est morta sent sa colpa, si *est* [présent de *estre*] desliuras que el non i deit aver neun dan, si cel qui la li querie no la li avit rendu, e que el est au [= aest aũ 'eût eu'] *salf* lo preis de la chosa, *si* el la li *est* [= aest] rendu al comenciment del plait, quant el la demandet (SC.6.32, 'alors il est délivré... si... ou s'il la lui avait rendue au début du procès quand le propriétaire la lui demanda': il doit manquer un *o*: "o si el la li est rendu")

En tot icestos cas, si li chosa est enbla a lui, el la pot ben querre, e no pas eu, quant le dant *pertint* a lui *si* el no la *poest* recorar, si el est tant richos que el la me poisse esmen-dar (ib. 40.36)

ou le présent du subjonctif si le contexte exige un subjonctif:

Icel qui oure la chosa d'autrui en alcuna maneri, contra la volonta del segnor de la chosa, fait laronicio si el pesse que al segnor *graveit si* el o *saupest*; mais si el cuide que si el o savit, que el o souffirit, el no fait laronicio (ib. 39.13, ou *graveit* faute pour *graveit* ?)

et même le conditionnel:

E le hereters de cellui a cui est fait le danz lo pot itan ben querre co *farit* cel cui ere fait le danz, *si* el *visquest*, quar... (ib. 10.29)

C'est là le seul exemple dans SC de *si* + prét. subj. ... cond. Ce n'est pas le prét. subj. qui y est inattendu, mais plutôt le cond.: plus normal serait le passé en *-ra-*: *feire*.

On relève parfois dans LP, mais non dans les autres textes cités, des exemples de *si* + prét. subj. ... prét. subj., sans que le subjonctif de l'apodose soit ni volitif ni déterminé par le contexte:

Se li frein de vostron atemprament non ausant tenu la corrent sentenci, jo non auso filz, ne mi fil non ausant paro (LP. M.37.6)

Le fait que ces exemples ne se trouvent que dans LP semble indiquer qu'il faut les expliquer par l'influence française, plutôt que par une substitution purement francoprovençale du passé en *-ra-*.

3. Comparaison avec les autres langues romanes

J'ai établi plus haut les six types principaux de constructions hypothétiques en vieux francoprovençal. Parmi ces six types, les quatre premiers se retrouvent dans toutes les langues romanes anciennes et modernes. Avec, dans l'apodose, le futur, l'impératif ou le présent du subjonctif, le portugais, l'espagnol et le roumain ont encore conservé la possibilité de *si/se* + le descendant du futur antérieur latin (cette possibilité a été perdue en daco-roumain moderne); le gallo-roman a remplacé ce temps verbal par le présent, ailleurs il a été remplacé par le présent ou le futur.

Dans le reste de cet exposé, je ne parlerai que des deux derniers types, qui posent davantage de problèmes. En ne considérant que les langues romanes du moyen âge et en faisant abstraction du subjonctif volitif ou contextuel dans l'apodose, ainsi que des changements sans doute secondaires, on peut exprimer la comparaison par le schéma suivant:

A p r è s		si / se		Dans l'apodose		Exprime	Type n°
gallo-rom.	ailleurs	Nord	Sud				
i m p a r f a i t de l'indic.		conditionnel			le futur du passé	5a	
					l'éventuel du prés. ou de l'avenir	5b	
prétérit du subjonctif				passé en <u>-ra-</u>	l'irréel du prés. ou de l'avenir	6a	
					l'év. ou l'irréel du passé	6b	

Les changements qui se sont produits depuis le moyen âge dans les langues gallo-romanes peuvent se résumer dans les deux substitutions suivantes:

1. Dans le type 6b, qui exprime l'éventuel ou l'irréel du passé, les verbes simples des deux propositions ont été supplantés par des temps composés dont les auxiliaires ont les formes du type 6a. Cette substitution implique une distinction nouvelle d'ordre temporel: entre le présent ou l'avenir, où l'irréel est exprimé par des temps simples, et le passé, où l'irréel (ou l'éventuel) est exprimé par des temps composés. Cette distinction nouvelle permet un type mixte nouveau: 6b + 6a, où *si* + temps composé exprime l'irréel du passé, alors que l'apodose contenant un temps simple exprime l'irréel du présent.

2. Si cette première substitution implique l'apparition d'une distinction temporelle, la seconde implique la disparition de la distinction entre l'éventuel et l'irréel: les types 5b et 6a sont devenus synonymes, en exprimant à la fois l'éventuel et l'irréel du présent et de l'avenir (au passé, il n'y avait pas de distinction entre l'éventuel et l'irréel). En béarnais, le passé en *-ra-* du type 6a est allé jusqu'à pouvoir prendre la valeur de 5a, en exprimant le futur du passé, fonction réservée ailleurs au conditionnel (Rohlf 1970, §542; Field 1981; – Rohlf dérive les formes en question du futur antérieur latin). Mais ailleurs, les formes de 6a (y compris les auxiliaires de 6b après la substitution décrite ci-dessus) ont été concurrencées et peu à peu supplantées par celles de 5b.

Après ces substitutions, *si* + impf. ind. ... cond. n'exprime plus seulement le futur du passé et l'éventuel du présent et de l'avenir, mais encore l'irréel du présent et de l'avenir. Et l'éventuel ou l'irréel du passé s'exprime par *si* + p.-q.-p. ind. ... cond. passé, à moins que les auxiliaires n'aient conservé les temps verbaux d'avant la seconde substitution (ceci s'observe surtout après *si*: le p.-q.-p. subj., mais également dans l'apodose: le p.-q.-p. subj. en français, *-ra-* + participe dans les autres langues gallo-romanes).

Ces deux substitutions se sont produites plus tard avec certains verbes réfractaires (surtout les auxiliaires) qu'avec les autres, plus tard dans la subordonnée introduite par *si/se* que dans l'apodose, et plus tard dans le Sud que dans le Nord du domaine gallo-roman. Les mêmes substitutions se sont produites hors du domaine gallo-roman aussi, la première un peu partout, la seconde également partout sauf en ibéro-roman.

Revenons au moyen âge. Dans les subordonnées introduites par *si/se*, il n'y a pas de différence entre les langues gallo-romanes du moyen âge. Mais il y a une différence entre les langues gallo-romanes (y compris le catalan) et les autres: dans le type 5b, où l'apodose a le conditionnel exprimant l'éventuel du présent ou de l'avenir, la subordonnée introduite par *si/se* a l'imparfait de l'indicatif en gallo-roman, mais le prétérit du subjonctif ailleurs. Il est vrai qu'on relève quelques exemples de *si/se* + prétérit. subj. ... cond. dans des textes gallo-romans médié-

vaux et modernes, mais ils s'expliquent soit comme un type mixte: 6a + 5b, soit par l'influence anglaise ou italienne ou espagnole, soit enfin par l'extension du conditionnel sans l'extension correspondante de l'imparfait de l'indicatif après *si/se* (la seconde des substitutions mentionnées plus haut). Par contre, lorsque le conditionnel exprime le futur du passé (type 5a), la subordonnée a l'imparfait de l'indicatif partout (en portugais moderne, le prét. subj. s'est étendu à cet emploi aussi). Sont-ce les langues gallo-romanes qui ont innové dans 5b, ou les autres? Est-ce l'impf. ind. qui s'est étendu du futur du passé (type 5a) à l'éventuel du présent en gallo-roman, ou bien est-ce au contraire le prét. subj. qui, partant de l'emploi avec le passé en *-ra-* (type 6), s'est étendu à l'emploi avec le conditionnel dans les autres langues? Je ne vois pas d'argument décisif.

Ce n'est que dans l'apodose du type 6 qu'il y a une différence entre les langues gallo-romanes, plus précisément entre le français et les autres. Là où le catalan, l'occitan et le francoprovençal du moyen âge emploient le passé en *-ra-*, l'ancien français se sert du prétérit du subjonctif. En effet, dès les premiers textes français, c'est le prét. subj. qui est accompagné de *se* + prét. subj.:

Se tei ploüst, [i]ci ne volisse estra (Alexis 202)

et qui s'emploie pour un verbe comme *deveir* employé sans subordonnée avec *se*, de la même façon que *deupere* en francoprovençal:

Iceste cose nus doüses nuncier (Alexis 318)

Quelques-uns des plus anciens textes français présentent des exemples du passé en *-ra-*, moins de 50 exemples au total, mais ce temps a là la valeur du passé simple, sauf dans des textes proches de l'occitan comme la *Passion* ou proches du francoprovençal comme le ms. V d'*Alexis* (Moignet 1973, 77 et 258s.; pour *Girart de Roussillon*, voir Hackett 1967).

Le domaine gallo-roman se divise donc en une aire du Nord avec le prétérit du subjonctif et une aire du Sud avec le passé en *-ra-*. Si celui-ci s'emploie au Nord, c'est avec la valeur du passé simple.

Au-delà des Pyrénées, l'ancien catalan fait partie des langues gallo-romanes du Sud sur ce point comme sur d'autres. L'espagnol et le portugais ont dû avoir, avant des changements secondaires dont je ne vais pas discuter, les mêmes types que le gallo-roman du Sud avec seulement le prét. subj. dans la subordonnée accompagnant le conditionnel aussi bien que dans celle qui accompagne le passé en *-ra-*.

La même division entre le Nord et le Sud se constate entre les parlars modernes de la partie orientale du domaine francoprovençal. Dans le canton de Fribourg (Haefelin 1879, 94), le passé en *-ra-* avait la valeur du passé simple avant de disparaître avec celui-ci; c'est la même valeur qu'il avait en ancien français.

Plus au sud, dans le Valais (Hubschmied 1914,46 et 131; Jeanjaquet 1931,36; Bjerrrome 1957,88s.) et dans le Val Soana (Hubschmied 46 et 141), il a la valeur d'un conditionnel, et ses formes ont été contaminées par celles du conditionnel provenant de l'infinitif + *habebam*; cet emploi doit continuer celui de l'ancien francoprovençal, avec le second des changements indiqués plus haut (la confusion des types 6a et 5b). – Ajoutons ici, afin de signaler toutes les survivances du passé en *-ra-* en francoprovençal moderne, que Duraffour (1934,151s.) voyait le continuateur normal de *debuerat* dans le verbe *dayre, doyre*, puis *dâze, dèze* 'faut, manque, se doit', employé dans la région de Bourg-en-Bresse.

Dans l'apodose du type 6, le rhéto-roman emploie le prét. subj. de même que l'ancien français.

Si l'isoglosse prét. subj. / passé en *-ra-* s'observe mal en Italie, c'est qu'en italien septentrional et central, le type 6 a subi de si bonne heure les mêmes substitutions qu'en gallo-roman que c'est à peine si l'on relève, dans des textes du moyen âge, quelques exemples du type supplanté parmi les nombreux exemples du conditionnel (dont les différentes formes en italien ne sont pas pertinentes ici). Or, ces quelques exemples ont le prét. subj. en italien septentrional de même qu'en rhéto-roman et en ancien français, mais le passé en *-ra-* en toscan de même que dans les langues gallo-romanes du Sud ainsi qu'en ibéro-roman et en italien méridional.

Il est vrai que même hors de l'Italie du Nord, le type *se* + prét. subj. ... prét. subj. se trouve dans quelques textes anciens (Brambilla Ageno 1964,362-365) et dans quelques parlars modernes (Rohlf's 1954/1969, §744; Tekavčić 1972, 652). L'emploi du prét. subj. n'y est sans doute pas primitif, mais s'explique soit par l'influence du Nord, soit par le sens volitif ou le contexte amenant le subjonctif, soit par une modification du type *se* + prét. subj. ... passé en *-ra-*. En effet, en Italie du Sud, il y a une tendance à employer la même catégorie verbale dans les deux propositions de la construction, tantôt le passé en *-ra-* même après *se*, tantôt le prét. subj. même dans l'apodose.

De même que l'italien central et septentrional, le sarde n'a conservé que *si* + prét. subj. ... cond. (on sait qu'en sarde, du moins dans le dialecte logoudorien, le prét. subj. ne continue pas le plus-que-parfait du subj. latin, comme ailleurs, mais l'imparfait du subj., et que le conditionnel s'y exprime par des auxiliaires qui précèdent l'infinitif: ces faits morphologiques ne sont pas pertinents ici). Dans la principale de la construction hypothétique, on ne relève d'exemples ni du prét. subj. ni du passé en *-ra-*. Les exemples en vieux sarde du passé en *-ra-* ne se trouvent pas dans des constructions hypothétiques (Gamillscheg 1913,161-166). On a cru voir un exemple du prét. subj. dans l'exemple suivant (Meyer-Lübke 1902,48; Gamillscheg 1913,54):

si se videren c'arun poter vinker ad esser liveros, vennitos in esser a ccorona (*Il Condaghe di San Pietro di Silki*, 205; 's'ils voyaient – ou: avaient vu – qu'ils pourraient gagner le procès pour être libres, ils seraient venus au tribunal')

Dans cet exemple, Meyer-Lübke fait la correction suivante: "vennitos ind' esse-
rent", avec le prêt. subj., mais c'est une correction, qui est de toute façon incertaine et qui n'est peut-être pas plus plausible que cette autre correction: "vennitos arun esser", avec le conditionnel périphrastique. On ne sait donc pas si le conditionnel a supplanté un type voisin en sarde de même qu'en italien central et septentrional et que dans les langues gallo-romanes modernes, ni, à plus forte raison, si ce type supplanté avait le prêt. subj. de même qu'en français, en rhéto-roman et en italien septentrional, ou s'il avait le passé en *-ra-* de même que dans les autres langues (le roumain mis à part).

Quant au roumain (Skårup 1982), les textes du XVI^e siècle montrent que cette langue a eu les deux mêmes types, 5b et 6, que les autres langues romanes, mais exprimés ici par des périphrases. Dans le type 5b, où les autres langues emploient le conditionnel, le roumain emploie l'infinitif accompagnant l'auxiliaire (*re)aş*, (*re)ai*, ... (d'origine controversée), périphrase appelée d'ailleurs conditionnel. Dans le type 6, où les autres langues emploient soit le passé en *-ra-*, soit le prêt. subj., le vieux roumain employait l'infinitif accompagnant l'imparfait du verbe *vrea* 'vouloir'; de même qu'ailleurs, ce second type a été remplacé par le premier type, soit tel quel, soit avec l'infinitif passé composé (*as + fi +* participe passé). Le roumain nous aide donc à établir le caractère pan-roman des deux types, mais non à établir le rapport historique entre le prêt. subj. et le passé en *-ra-*. En effet, nous ignorons laquelle de ces deux catégories a été remplacée en roumain par *vrea +* infinitif.

Si l'on fait des réserves pour le sarde, réserves peut-être exagérées, toutes les langues romanes semblent avoir eu les deux types voisins, 5b et 6, que nous avons observés en vieux francoprovençal, et si une langue ne les a plus, c'est que l'un des types a supplanté l'autre.

Dans le type 5b, le verbe de l'apodose est partout au conditionnel (*aş +* inf. en roumain). Dans le type 6, le verbe est ou a été au prêt. subj. dans une aire du Nord qui comprend le français, le rhéto-roman et l'italien septentrional, mais au passé en *-ra-* ailleurs (sauf en vieux roumain, qui a *vrea +* inf.). Quel est le rapport historique entre le prêt. subj. et le passé en *-ra-* dans l'apodose du type 6? On peut établir deux hypothèses, une hypothèse 'latiniste' et une hypothèse 'romaniste':

A ne comparer l'ancien français et les autres langues du Nord qu'avec le latin, sans considérer les autres langues romanes, on dirait que le type nordique *se +* prêt. subj. ... prêt. subj. continue le type latin *sí +* plus-que-parfait du subj. ...

plus-que-parfait du subj., avec seulement un glissement du sens temporel. En effet, ce type latin est un des types principaux de cette langue, et le prét. subj. de la plupart des langues romanes, y compris celles du Nord, continue morphologiquement le plus-que-parfait du subjonctif latin. Cette hypothèse 'latiniste' semble être généralement admise. Elle implique que la supplantation du plus-que-parfait du subj. latin par le plus-que-parfait de l'indicatif latin dans les propositions hypothétiques non introduites par *si* qui a lieu dans toutes les autres langues romanes (sauf, peut-être, en roumain pré-littéraire), n'a pas eu lieu dans les langues du Nord citées, qui seraient donc seules à conserver ce type latin sans supplanter les formes verbales.

Or, à ne considérer que ces langues du Nord et les autres langues romanes du moyen âge, en négligeant provisoirement le latin, on serait plutôt amené à penser que le type *se* + prét. subj. ... prét. subj. est une innovation dans les langues du Nord, de même qu'il l'est dans les parlers modernes de l'Italie du Sud. Cette hypothèse 'romaniste' implique que la supplantation du plus-que-parfait du subj. latin par le plus-que-parfait de l'ind. latin dans les propositions hypothétiques non introduites par *si* a eu lieu partout (sauf, peut-être, en roumain pré-littéraire). Plus tard, le plus-que-parfait de l'ind., devenu le passé en *-ra-*, aurait été supplanté par le prét. subj. en français, en rhéto-roman et en italien du Nord avant les premiers textes et en italien du Sud après les premiers textes.

Il est difficile de trouver des arguments péremptoires pour préférer l'une ou l'autre de ces deux hypothèses. Soulignons seulement qu'on aurait tort d'écarter à la légère la seconde hypothèse, qui implique que, là encore, l'ancien francoprovençal conserve un trait qui a existé en français pré-littéraire, mais qui a disparu de cette langue avant les premiers textes.

Povl Skárup

Århus

Bibliographie

- Bjerrrome, Gunnar (1957) *Le patois de Bagnes (Valais)*. Stockholm.
 Brambilla Ageno, Franca (1964) *Il verbo nell'italiano antico*. Milano-Napoli.
 Duraffour, A. (1934) "La survivance du plus-que-parfait de l'indicatif latin en franco-provençal". *Romania* LX. 145-152.
 Field, Thomas (1981) "L'évolution du système verbal gascon". Communication faite au VIII^e congrès international de langue et littérature d'oc et d'études francoprovençales, tenu à Liège en août 1981.
 Gamillscheg, Ernst (1913) *Vorgeschichte einer romanischen Tempuslehre*. Wien. Réimpression, Tübingen, 1970.

- Hackett, W. M. (1967) "Le plus-que-parfait latin dans Girart de Roussillon". *Revue de linguistique romane* 31. 282-291.
- Haefelin, F. (1879) *Les patois romans du canton de Fribourg*. Leipzig. Je dois cette référence à l'obligeance de M. W. Müller, rédacteur du Glossaire des patois de la Suisse romande.
- Henrichsen, Arne-Johan (1955) *Les phrases hypothétiques en ancien occitan*. Bergen.
- Hubschmied, J. U. (1914) *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen*. Halle a. S.
- Jeanjaquet, J. (1931) "Les patois valaisans: caractères généraux et particularités". *Revue de linguistique romane* 7. 23-51.
- Meyer-Lübke, W. (1902) *Zur Kenntnis des Altlogudoresischen*. Wien.
- Moignet, Gérard (1973) *Grammaire de l'ancien français*. Paris.
- Rohlf, Gerhard (1954, traduction italienne 1969) *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, III. Torino.
- Rohlf, Gerhard (1970) *Le Gascon*, 2^e éd. Tübingen.
- Russell-Gebbett (1973/1976) "L'estructura de les oracions condicionals de realització impossible en el català medieval". *Actes del tercer col·loqui internacional de llengua i literatura catalanes, celebrat a Cambridge del 9 al 14 d'abril de 1973*. Oxford, 1976, 207-216.
- Skårup, Povl (1982) "Les conditionnels du vieux daco-roumain". *(Pré)publications* 78, 3-59.
- Tekavčić, Pavao (1972) *Grammatica storica dell'italiano*, II. Bologna.
- Togoby, Knud (1966) "Le sort du plus-que-parfait latin dans les langues romanes". *Cahiers F. de Saussure* 23. 175-184. Article réimprimé dans le recueil posthume de Togoby, *Choix d'articles 1943-1974*, Copenhague, 1978, 85-94.
- Wagner, R.-L. (1939) *Les phrases hypothétiques commençant par "si" dans la langue française, des origines à la fin du XVI^e siècle*. Paris.

Résumé

On connaît 52 exemples en ancien francoprovençal du passé en *-ra-*, la catégorie qui continue le plus-que-parfait de l'indicatif latin. Après une description de leur morphologie, j'examine leurs emplois syntaxiques et leurs valeurs sémantiques. Un système des types principaux de constructions hypothétiques est proposé; le passé en *-ra-* s'emploie dans l'apodose d'un de ces types. Les faits francoprovençaux sont comparés à ceux des autres langues romanes. Dans le type où l'ancien francoprovençal et plusieurs autres langues emploient le passé en *-ra-*, l'ancien français emploie le prétérit du subjonctif, qui continue le plus-que-parfait du subjonctif latin. Quel est le rapport historique entre ces deux catégories dans la construction hypothétique en question?

plus-que-parfait du subj., avec seulement un glissement du sens temporel. En effet, ce type latin est un des types principaux de cette langue, et le prêt. subj. de la plupart des langues romanes, y compris celles du Nord, continue morphologiquement le plus-que-parfait du subjonctif latin. Cette hypothèse 'latiniste' semble être généralement admise. Elle implique que la supplantation du plus-que-parfait du subj. latin par le plus-que-parfait de l'indicatif latin dans les propositions hypothétiques non introduites par *si* qui a lieu dans toutes les autres langues romanes (sauf, peut-être, en roumain pré-littéraire), n'a pas eu lieu dans les langues du Nord citées, qui seraient donc seules à conserver ce type latin sans supplanter les formes verbales.

Or, à ne considérer que ces langues du Nord et les autres langues romanes du moyen âge, en négligeant provisoirement le latin, on serait plutôt amené à penser que le type *se* + prêt. subj. ... prêt. subj. est une innovation dans les langues du Nord, de même qu'il l'est dans les parlers modernes de l'Italie du Sud. Cette hypothèse 'romaniste' implique que la supplantation du plus-que-parfait du subj. latin par le plus-que-parfait de l'ind. latin dans les propositions hypothétiques non introduites par *si* a eu lieu partout (sauf, peut-être, en roumain pré-littéraire). Plus tard, le plus-que-parfait de l'ind., devenu le passé en *-ra-*, aurait été supplanté par le prêt. subj. en français, en rhéto-roman et en italien du Nord avant les premiers textes et en italien du Sud après les premiers textes.

Il est difficile de trouver des arguments péremptoires pour préférer l'une ou l'autre de ces deux hypothèses. Soulignons seulement qu'on aurait tort d'écarter à la légère la seconde hypothèse, qui implique que, là encore, l'ancien francoprovençal conserve un trait qui a existé en français pré-littéraire, mais qui a disparu de cette langue avant les premiers textes.

Povl Skárup

Århus

Bibliographie

- Bjerrome, Gunnar (1957) *Le patois de Bagnes (Valais)*. Stockholm.
- Brambilla Ageno, Franca (1964) *Il verbo nell'italiano antico*. Milano-Napoli.
- Duraffour, A. (1934) "La survivance du plus-que-parfait de l'indicatif latin en franco-provençal". *Romania* LX. 145-152.
- Field, Thomas (1981) "L'évolution du système verbal gascon". Communication faite au VIII^e congrès international de langue et littérature d'oc et d'études francoprovençales, tenu à Liège en août 1981.
- Gamillscheg, Ernst (1913) *Vorgeschichte einer romanischen Tempuslehre*. Wien. Réimpression, Tübingen, 1970.

- Hackett, W. M. (1967) "Le plus-que-parfait latin dans Girart de Roussillon". *Revue de linguistique romane* 31. 282-291.
- Haefelin, F. (1879) *Les patois romans du canton de Fribourg*. Leipzig. Je dois cette référence à l'obligeance de M. W. Müller, rédacteur du Glossaire des patois de la Suisse romande.
- Henrichsen, Arne-Johan (1955) *Les phrases hypothétiques en ancien occitan*. Bergen.
- Hubschmied, J. U. (1914) *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen*. Halle a. S.
- Jeanjaquet, J. (1931) "Les patois valaisans: caractères généraux et particularités". *Revue de linguistique romane* 7. 23-51.
- Meyer-Lübke, W. (1902) *Zur Kenntnis des Altlogudoresischen*. Wien.
- Moignet, Gérard (1973) *Grammaire de l'ancien français*. Paris.
- Rohlf, Gerhard (1954, traduction italienne 1969) *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, III. Torino.
- Rohlf, Gerhard (1970) *Le Gascon*, 2^e éd. Tübingen.
- Russell-Gebbett (1973/1976) "L'estructura de les oracions condicionals de realització impossible en el català medieval". *Actes del tercer col·loqui internacional de llengua i literatura catalanes, celebrat a Cambridge del 9 al 14 d'abril de 1973*. Oxford, 1976, 207-216.
- Skårup, Povl (1982) "Les conditionnels du vieux daco-roumain". *(Pré)publications* 78, 3-59.
- Tekavčić, Pavao (1972) *Grammatica storica dell'italiano*, II. Bologna.
- Togebly, Knud (1966) "Le sort du plus-que-parfait latin dans les langues romanes". *Cahiers F. de Saussure* 23. 175-184. Article réimprimé dans le recueil posthume de Togebly, *Choix d'articles 1943-1974*, Copenhague, 1978, 85-94.
- Wagner, R.-L. (1939) *Les phrases hypothétiques commençant par "si" dans la langue française, des origines à la fin du XVI^e siècle*. Paris.

Résumé

On connaît 52 exemples en ancien francoprovençal du passé en *-ra-*, la catégorie qui continue le plus-que-parfait de l'indicatif latin. Après une description de leur morphologie, j'examine leurs emplois syntaxiques et leurs valeurs sémantiques. Un système des types principaux de constructions hypothétiques est proposé; le passé en *-ra-* s'emploie dans l'apodose d'un de ces types. Les faits francoprovençaux sont comparés à ceux des autres langues romanes. Dans le type où l'ancien francoprovençal et plusieurs autres langues emploient le passé en *-ra-*, l'ancien français emploie le prétérit du subjonctif, qui continue le plus-que-parfait du subjonctif latin. Quel est le rapport historique entre ces deux catégories dans la construction hypothétique en question?